



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

télévision

Question écrite n° 75515

Texte de la question

M. Lionel Tardy demande à M. le ministre de la culture et de la communication de lui fournir des indications sur le rapport d'application de la loi n° 2009-258 du 5 mars 2009 relative à l'audiovisuel, qui aurait dû paraître six mois après l'entrée en vigueur de cette loi. Il souhaite savoir si ce rapport est paru et, si ce n'est pas le cas, les raisons qui expliquent ce retard.

Texte de la réponse

Par application des dispositions de l'article 67 de la loi n° 2004-1343 du 9 décembre 2004 de simplification du droit, le Gouvernement a rédigé un rapport faisant état de la mise en application de la loi n° 2009-258 du 5 mars 2009 relative à la communication audiovisuelle et au nouveau service public de la télévision. Ce rapport a été adressé le 21 juin 2010 aux assemblées parlementaires par le secrétariat général du Gouvernement.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tardy](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75515

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 avril 2010, page 3806

Réponse publiée le : 24 août 2010, page 9273